

Objet : Opération de broyage de déchets verts

Dinan Agglomération organise du 13 au 23 février 2017 sur 12 communes, une opération de broyage de déchets verts. Elle sera gratuite et destinée aux particuliers.

Principe de l'opération : Inviter tout particulier ayant réalisé l'entretien de son jardin et ses tailles, à apporter ses branchages pour les broyer sur place.

C'est une promotion des circuits courts de la gestion des déchets verts. L'utilisateur pourra alors repartir avec son propre paillage, utile et esthétique dans les parterres ou potagers. Il peut également être laissé sur place, et ainsi faire le bonheur de bien d'autres jardiniers !

Ces opérations auront lieu toute la journée de **9h à 12h et de 14h à 17h** (sauf sur la déchèterie de Plancoët et de La Landec) :

- **Lundi 13 février** - Z.A. du Chalet à BROONS,
- **Mardi 14 février** - parking salle des fêtes Jean de Beaumanoir à EVRAN,
- **Mercredi 15 février** - terrain des sports de ST HELEN,
- **Jeudi 16 février** - terrain des sports à LE HINGLE,
- **Jeudi 16 février** - parking des ateliers municipaux (29 rue de Broons) à CAULNES,
- **Vendredi 17 février** - camping municipal de DINAN,
- **Lundi 20 février** - plateforme de déchets verts à PLESLIN TRIGAVOU,
- **Mardi 21 février** - parking de la salle des fêtes à AUCALEUC,
- **Mercredi 22 février** - plateforme déchets verts à PLOUASNE,
- **Jeudi 23 février** - déchèterie de MATIGNON,
- **Jeudi 23 février** - déchèterie de PLANCOET de 9h à 12h  
déchèterie de LA LANDEC de 14h à 17h

## Le broyage, pourquoi faire ?

Le paillage est le meilleur allié du jardinier car il permet :

- De gagner du temps : 30 min passées à pailler, c'est 5 heures de moins à désherber, arroser, bêcher, sarcler, biner. Pailler, c'est aussi moins de temps passé pour les trajets en déchèterie.
- D'économiser de l'argent : inutile d'acheter du paillis, de l'engrais ou du désherbant.
- D'avoir tout naturellement un jardin en bonne santé : le paillage apporte de l'humus, améliore la structure de votre sol, retient l'humidité, évite la pousse des indésirables, protège les plantes du gel et des fortes chaleurs et crée un abri pour les animaux auxiliaires du jardin.

## Recommandations à suivre impérativement :

- Le diamètre des branches ne devra pas être supérieur à 12 cm,
- La quantité de branchages à broyer ne devra pas excéder une remorque de voiture par usager.

Sur chacun des sites, un stand sera animé par une ambassadrice qui donnera des conseils pratiques sur cette thématique.

**Contact service Traitement et Valorisation des déchets : 02 96 87 72 72**